



# Le Plan Local d'Urbanisme

Lettre d'information n°4 - Novembre 2010

**Suite à la validation du PADD (Projet d'Aménagement et de développement durable) de la commune, la commission aménagement a poursuivi ses travaux sur les futurs règlement et zonage du Plan Local d'Urbanisme.**

## Rappel des 3 principes d'aménagement

- **Urbaniser prioritairement à proximité du centre bourg**
- **Développer de nouveaux aménagements (équipements et logements) dans le centre-bourg**
- **Limiter l'extension de l'habitat dans les zones hors agglomération**

En fonction de ces 3 priorités, des objectifs conformes à la Loi Grenelle 1 ont été définis pour les différents volets retenus dans le PADD : habitat, équipement, activités économiques, déplacement et patrimoine.



Logements nouvellement réalisés à l'impasse du Cloître

## Information / concertation

### Avec la population

Après ce travail en interne, il est prévu un temps d'information et de concertation de la population.

Le lundi 15 novembre 2010, un conseil municipal se tiendra à la salle des loisirs pour accueillir plus aisément les habitants. À cette occasion seront présentés les caractéristiques principales du zonage et les points essentiels du règlement.

À ce temps d'information s'ajoute une exposition visible en mairie depuis le lundi 8 novembre. Cette exposition permet à chacun :

- de découvrir plus en détails la traduction réglementaire du PADD
- de noter ses remarques sur un registre officiel. Ce registre a pour objectif d'alimenter la réflexion des membres de la commission aménagement.



## Avec les officiels

Pour respecter la procédure administrative et réglementaire, une réunion aura lieu le vendredi 19 novembre avec les Personnes Publiques Associées (PPA). Il s'agit des administrations et institutionnels qui doivent être consultés afin de valider la conformité du PLU selon les prérogatives de chacun. Le PLU doit traduire la volonté communale d'aménager son territoire tout en respectant les cadres définis par ces autorités. Lors de cette réunion seront présents par exemple les représentants de la communauté de communes, du Conseil général, de l'état, du Pays des Vallées d'Anjou, et du CAUE (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement)...

## Les prochaines étapes

Un calendrier a été établi pour les dernières étapes de la réalisation du PLU.

- Lundi 15 novembre 2010 : présentation au Conseil municipal
- Vendredi 19 novembre 2010 : réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA)
- Lundi 13 décembre 2010 : arrêté d'avant-projet du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil municipal
- Mercredi 15 décembre 2010 : dernière transmission aux PPA pour avis et remarques (3 mois minimum)
- Mercredi 16 mars 2011 : date limite de réception des remarques des PPA
- Avril 2011 : début de l'enquête publique (1 mois minimum)
- Juin 2011 : approbation par le Conseil municipal



**Cette lettre n'est qu'une présentation des prochaines étapes du PLU.  
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site [www.ville-maze.fr](http://www.ville-maze.fr) / rubrique urbanisme.**

